



# Foulées Longuyonnaises



## Règlement de l'épreuve pour l'édition 2026

### Article n°1 – Organisateur :

L'épreuve est organisée par l'association **ASL Gymnastique Longuyon**.

Adresse : SALLE DES SPORTS AUGUSTE RODRY avenue O'GORMAN

54260 LONGUYON

Tél : 07 69 76 69 27

Mail : [asl.gymnastique54260@gmail.com](mailto:asl.gymnastique54260@gmail.com)

### Article n°2 – Définition de l'épreuve :

L'édition 2026 des « Foulées Longuyonnaises » comporte quatre épreuves de course nature ainsi qu'un parcours de marche non chronométré.

L'épreuve se déroulera le dimanche 13 décembre 2026 à la salle des sports Auguste Rodry, à Longuyon.

Le départ sera donné au niveau de la rue de la Platinière.

Il y a 4 courses au programme, les départs seront réalisés en différé à partir de 9h45 :

- La 1ère course se déroule sur une distance de **15 km** : Départ à 9h45
- La 2ème course se déroule sur une distance de **11 km** : Départ à 10h00
- La 3ème course se déroule sur une distance de **7 km** : Départ à 10h10
- La 4ème course « enfants » (réservée uniquement pour les enfants nés entre 2012 et 2015) se déroule sur une distance de **3 km** : Départ à 10h15

Et une marche sur une distance de 6.50 km à partir de 10h20.

Les participants souhaitant s'engager sur deux courses ne seront classés que sur celle communiquée au moment du retrait du dossard.

#### Barrières horaires :

Afin de garantir la sécurité de tous les participants et le bon déroulement de la manifestation, des barrières horaires seront mises en place sur la course de 15 km, avec une arrivée à contrôler avant 12h30.

Tout participant n'ayant pas respecté ces horaires pourra être invité à poursuivre sur le bas-côté, sans classement officiel ni assistance chronométrique, dans le respect du code de la route. L'organisation se réserve le droit d'adapter ces horaires en fonction des conditions météorologiques ou de sécurité.

### Article n°3 – Chronométrage :

Le chronométrage de l'épreuve est réalisé par la société : CHRONOSTEM (<https://chronostem.fr/>)

Le système de chronométrage s'effectuera par puces électroniques. Le port du dossard est obligatoire. Il doit être fixé avec 4 épingles à nourrice sur la poitrine et ne doit être ni modifié, ni coupé, ni plié. Il devra être intégralement visible tout au long de la course, sous peine de disqualification.

La puce électronique associée au numéro de dossard permet de détecter et de classer les coureurs sur le point de chronométrage.

Ce chronométrage sera la seule référence officielle.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du système de chronométrage.

## Article n°4 – Participation des coureurs :

Pour les courses, les participants devront disposer du Parcours Prévention Santé (PPS) FFA.

Attestation à télécharger sur la plateforme FFA et à remettre avec l'inscription en ligne (<https://pps.athle.fr>)

Conformément à la Réglementation Running 2026 établie par la FFA, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

### Personnes majeures :

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur de l'un des documents suivants :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

### Personnes mineures :

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.
- La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquée aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.
- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.
- Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

### Catégories d'âge:

Course enfants : Seuls les enfants nés entre 2012 et 2015 peuvent participer. Leur participation est soumise à l'autorisation du représentant légal.

Course 7 km : Cadets (2010 et 2011) à Masters

Course 11 km : Cadets (2010 et 2011) à Masters

Courses 15 km : Juniors (2008 et 2009) à Masters

## Article n°5 – Inscriptions, retrait des dossards et informations pratiques :

L'inscription en ligne est possible sur le site internet du chronométreur : <https://www.protiming.fr/> ou <https://chronostem.fr/>

Les informations pratiques, actualités et liens d'inscription sont également disponibles sur le site internet officiel : <https://www.aslgymnastique-longuyon.com/fouléeslonguyonnaises2026>

La clôture des inscriptions en ligne est fixée au **Vendredi 11 décembre à 13h.**

Une permanence sera ouverte pour le retrait des dossards le **samedi 12 décembre de 15h à 17h** et le **dimanche 13 décembre de 8h à 9h30**, à la salle des sports Auguste Rodry.

Lors du retrait du dossard, chaque coureur devra présenter un justificatif d'identité. L'organisateur vérifiera que l'identité du coureur correspond bien à l'inscription enregistrée.

Conformément à la Réglementation des Manifestations Running 2026-2027, applicable à compter du 1er septembre 2026, tout coureur doit concourir sous sa propre identité et porter le dossard qui lui a été attribué.

Le montant des inscriptions se définit comme suit :

- **Course n°1 - 15 km** : En ligne : **15€** + (Frais de transaction bancaire **1,5€** à charge du coureur)
- **Course n°2 - 11 km** : En ligne : **10€** + (Frais de transaction bancaire **1€** à charge du coureur)
- **Course n°3 - 7 km** : En ligne : **7€** + (Frais de transaction bancaire **0,8€** à charge du coureur)
- **Course n°4 - 3 km** : En ligne : **3€** + (Frais de transaction bancaire **0,8€** à charge du coureur)
- **Marche - 6,50km** est fixé à **3€** + (Frais de transaction bancaire **0,8€** à charge du coureur)

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible et ceci tout au long de la course.

Le règlement se fera par un lien internet transmis par mail au coureur par l'organisateur après l'inscription. Avec la possibilité de régler plusieurs inscriptions en une seule fois.

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration ou de loisirs devant être fournies à une date déterminée. L'inscription aux « Foulées Longuyonnaises » relevant de cette exception, aucune demande de remboursement liée au droit de rétractation ne pourra être acceptée après validation de l'inscription. Seul un remboursement sur présentation d'un justificatif pourra être étudié.

En cas de non-participation, le remboursement des frais d'inscription ne se fera que sur présentation d'un justificatif.

Des sanitaires seront accessibles sur le site de départ et d'arrivée. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels.

## Article n°6 – Cession de dossard :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident lié à ce type de situation.

## Article n°7 – Résultats et Récompenses :

Les résultats seront diffusés en direct sur : <https://chronostem.fr/resultats-2026/>

**Récompenses** (Voir le tableau en annexe pour le détail) :

- Pour la Course n°1 : Les 3 premiers au Scratch seront récompensés (Femmes-Hommes)
- Pour la Course n°2 : Les 3 premiers au Scratch seront récompensés (Femmes-Hommes)
- Pour la Course n°3 : Les 3 premiers au Scratch seront récompensés (Femmes-Hommes)
- Pour la Course n°4 :
  - Les 3 premiers benjamins filles et les 3 premiers benjamins garçons seront récompensés
  - Les 3 premiers minimes filles et les 3 premiers minimes garçons seront récompensés
- Un prix spécial sera remis à l'équipe (Clubs-associations-familles...) la plus représentée sur la manifestation.

Le tableau des récompenses est repris en page 6.

Les réclamations concernant les informations erronées transmises par chaque participant lors de l'inscription en ligne, ne sera pas prise en compte.

La remise des récompenses aura lieu le Dimanche 13 Décembre dans la Salle RODRY. Les horaires de la remise des récompenses seront annoncés au moment du départ de la course. La présence du participant est obligatoire pour récupérer son prix.

### **Article n°8 – Engagement et comportement sur le parcours :**

Chaque participant s'engage à :

- respecter l'environnement et ne rien jeter sur la voie publique ;
- signaler son abandon à l'arrivée ;
- porter le dossard sur le devant, fixé avec quatre épingles et bien visible durant toute l'épreuve ;
- vérifier avant le départ qu'il dispose bien du numéro de dossard avec la puce correspondant à son inscription ;
- respecter le Code de la route sur les portions ouvertes à la circulation et se conformer aux consignes des signaleurs et de l'organisation.

### **Article n°9 – Sécurité et assistance :**

Des signaleurs seront répartis le long du parcours et équipés d'un téléphone portable.

Une équipe de secouristes, confiée par délégation à une association de premiers secours dûment agréée par la préfecture, sera présente à l'arrivée et pourra être mobilisée rapidement à différents endroits du circuit.

Chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un participant victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

### **Article n°10 – Ravitaillements et respect de l'environnement :**

Des ravitaillements seront prévus selon les parcours et les distances pour les courses.

Les participants s'engagent à respecter les zones de ravitaillement, les chemins, les propriétés traversées et l'environnement naturel.

Tout abandon de déchets sur le parcours est strictement interdit et pourra entraîner une disqualification.

### **Article n°11 – Assurance, responsabilité et comportement :**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur.

Les licenciés FFA sont couverts par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de souscrire une assurance individuelle accident en complément s'ils le souhaitent.

La responsabilité de l'organisateur sera dégagée dès le retrait du dossard en cas d'abandon, ou pour dégradation ou non-respect du milieu environnant.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait d'un problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les participants assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'événement de running en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

### **Article n°12 – Modification, report, annulation et conditions exceptionnelles :**

En fonction des conditions d'organisation, l'organisateur pourra être amené à modifier les conditions d'accès à la course, les horaires, les parcours ou les modalités de départ et d'arrivée.

En cas de situation sanitaire ou météorologique exceptionnelle, de force majeure, de décision administrative ou de tout événement mettant en cause la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler la manifestation.

En cas d'annulation, de report ou de modification substantielle de l'épreuve, les modalités applicables seront communiquées aux participants par l'organisation.

### Article n°13 – Droit à l'image :

Les participants acceptent sans conditions les prises de vues ou de son réalisées dans le cadre de la manifestation. L'exploitation de celles-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel est autorisée pour les partenaires suivants :

- La Municipalité de Longuyon
- L'ASL GYM de Longuyon
- Les Foulées Longuyonnaises
- Le Club P.H.A.R.
- Le Républicain Lorrain
- Tout organisme de presse identifié et habilité à couvrir ce type d'évènement

Pour ces derniers, l'organisateur annoncera par l'intermédiaire de l'animateur les éventuels organes de presse autorisés

Tous les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

### Article n°14 – Données personnelles :

Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont nécessaires à la gestion de l'épreuve, notamment l'inscription, le chronométrage, l'établissement des résultats, la sécurité et la communication liée à l'évènement.

Ces données peuvent être transmises aux prestataires techniques de l'organisation, notamment le prestataire d'inscription et de chronométrage, uniquement pour les besoins de l'évènement.

Conformément à la réglementation applicable, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles, qu'il peut exercer auprès de l'organisateur.

### Article n°15 – Divers :

Les participants doivent lire et accepter le règlement au moment de l'inscription.

Pour toutes questions vous pouvez contacter l'organisateur par mail [asl.gymnastique54260@gmail.com](mailto:asl.gymnastique54260@gmail.com) avec en Objet du mail : **FOULEES LONGUYONNAISES 2026**

Les actualités de l'évènement sont également relayées sur les réseaux sociaux officiels des Foulées Longuyonnaises :

Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=61592751276579>

Instagram : [https://www.instagram.com/foulees\\_longuyonnaises?](https://www.instagram.com/foulees_longuyonnaises?)

**Tableau des récompenses :**

| Course          | Distance         | Classement                  | Récompenses     |
|-----------------|------------------|-----------------------------|-----------------|
| Course n°1      | 15 km            | Scratch femmes              | Les 3 premières |
| Course n°1      | 15 km            | Scratch hommes              | Les 3 premiers  |
| Course n°2      | 11 km            | Scratch femmes              | Les 3 premières |
| Course n°2      | 11 km            | Scratch hommes              | Les 3 premiers  |
| Course n°3      | 7 km             | Scratch femmes              | Les 3 premières |
| Course n°3      | 7 km             | Scratch hommes              | Les 3 premiers  |
| Course n°4      | 3 km             | Benjamines (2014-2015)      | Les 3 premières |
| Course n°4      | 3 km             | Benjamins (2014-2015)       | Les 3 premiers  |
| Course n°4      | 3 km             | Minimes filles (2012-2013)  | Les 3 premières |
| Course n°4      | 3 km             | Minimes garçons (2012-2013) | Les 3 premiers  |
| Toutes épreuves | Toutes distances | Équipe la plus représentée  | 1ère équipe     |